MAIRIE DE BRENNILIS LE BOURG 29690 BRENNILIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.

L'an deux mille treize, le 26 mars à 18h00.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Carole le

Boulanger, Sylvie Birhart, Anita Daniel, Jean Faillard

Absents: Alexis Manac'h, excusée, procuration à Jean Faillard Jérôme Cochennec, excusé, procuration à Sylvie Birhart

Berc'hed Troadec Cadoudal

Convocation: 14 mars 2013

Secrétaire de séance: Marcel Gérardin

Objet: Rapport RPQS 2012, Eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'exprimant à l'unanimité adopte le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2012, selon document annexé.

Pour copie certifiée conforme au registre. Le Maire, Jean-Victor GRUAT

[Brennilis]

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice [2012]

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Tous les codes entre crochets (exemple : [VP56], [D102.0]) correspondent aux données et indicateurs dont les définitions peuvent être obtenues sur le portail de l'observatoire cité ci-dessus

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4. Nombre d'abonnés	4
1.5. Eaux brutes	5
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2. Achats d'eaux brutes	5
1.6. Eaux traitées	
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice e	
1.6.2. Production	
1.6.3. Achats d'eaux traitées	
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	
1.6.5. Autres volumes	
1.6.6. Volume consommé autorisé	
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2. Tarification de l'eau et recettes du service	
2.1. Modalités de tarification	
2.2. Facture d'eau type (D102.0).	
2.3. Recettes	10
3. Indicateurs de performance	11
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	11
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	
3.3. Indicateurs de performance du réseau	
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	13
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	14
4. Financement des investissements.	15
4.1. Branchements en plomb	15
4.2. Montants financiers	15
4.3. État de la dette du service	15
4.4. Amortissements	
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	
performances environnementales du service	16
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibér	
du dernier exercice	16
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	17
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	17
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6 Tableau récapitulatif des indicateurs	

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du	territoire des	sservi		
Le service est géré au niveau [□] co	ommunal ntercommunal			
Nom de la collectivité : [Brenni	lis]			
• Caractéristiques (commune, EPe	CI et type, etc.):[Commune]		
• Compétences liée au service :				
		Oui	Non	
Production		[oxtimes]	[□]	
Protection du point de p	rélèvement (1)	\boxtimes		
Traitement (1)		\bowtie		
Transfert		[□]	[oxtimes]	
Stockage (1)		\boxtimes		
Distribution		[oxtimes]	[\square]	
(1) A compléter				
• Territoire desservi (communes a Brennilis + hameau de Forhan (ice, secteurs e	et hameaux desservi	s, etc.): [Commune de
• Existence d'une CCSPL	[□] Oui] Non
• Existence d'un schéma de distri	bution 🗵 Oui, da	te d'approba	tion:13/01/2011	
• Existence d'un règlement de ser	vice 🗵 Oui, da	te d'approba	tion: 26/03/2013	
[□] régie [□] géra: [□] déléş	e avec prestataire e intéressée nce gation de service j	public : affer	_	
[∟] délég	gation de service	public : conc	eession	

S'il s'agit d'une délégation de service public :

- Nom du délégataire :
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : [date de fin de contrat]
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du délégataire : (cf. annexe)

S'il s'agit d'un contrat de prestation de service :

- Type de contrat :
- Nom du prestataire :
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat : [date de fin de contrat]
- Missions du prestataire :

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert [480] habitants au 31/12/[2012] ($[460]_{N-1}$ au 31/12/[N-1]).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert [VP56] abonnés au 31/12/[N]. ([VP56]_{N-1} au 31/12/[N-1]).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/ [2011]	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/[2012]	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/[2012]	Nombre total d'abonnés au 31/12/[2012]	Variation en %
[Brennilis]	366	362	13	375	
Total	[366] _{N-1}			[375]	[+2.5%]

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 108247 m³ pour l'exercice [N] (_108380 pour l'exercice [N-1]).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice [2011] en m ³	Volume prélevé durant l'exercice [N] en m³	Variation en %
[Captage de la Vierge]	Captage, forage	130000	108380	108247	-0.1%
Total		130000	108380	108247	

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : [100] %.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

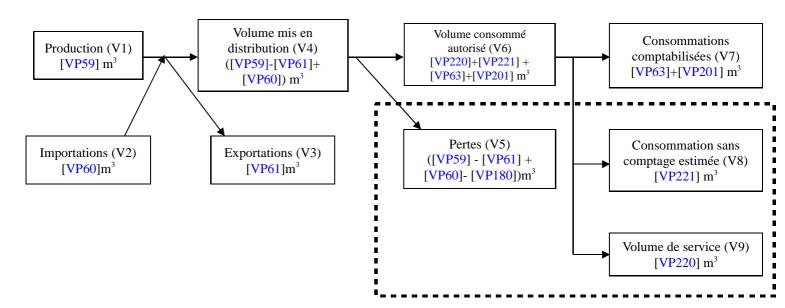


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice [N-1] en m ³	Volume acheté durant l'exercice [N] en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



1.6.2. Production



Le service a __1__ station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)		
Captage de la Vierge	Filtration / Désinfection		

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice [2011 en m ³	Volume produit durant l'exercice [2012] en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice [2012]
[Captage de la Vierge]	[108380] _{N-1}	[108247]	[-0.1%]	80%
Total du volume produit (V1)	[108380] _{N-1}	[108247]	[-0.1%]	80%

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice [2011] en m ³	Volume acheté durant l'exercice [2012] en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice [2012]
Commune de la Feuillée	2317	3127	34.96%	NC
Total d'eaux traitées achetées (V2)	2317	3127	34.96%	NC

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice [2011] en m³	Volumes vendus durant l'exercice [2012] en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	20589	21643	[5.12%
Abonnés non domestiques	66747	66101	[-0.97%
Total vendu aux abonnés (V7) /	87336	87744	0.47%
Service de (2) Loqueffret	640	647	1.1%
Service de (2)			
Total exporté vers d'autres services (V ₃)			

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

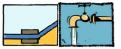
⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes

,,,,,,	•	•

	Exercice [N-1] en m3/an	Exercice [N] en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	NC	NC	[calcul]
Volume de service (V9)	NC	NC	[calcul]

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice [N-1] en m3/an	Exercice [N] en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	NC	NC	[calcul]

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de [27 Kilomètres au 31/12/[2012] ([27]_{N-1} au 31/12/[2011).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/[N] et 01/01/[N+1] sont les suivants :

Frais d'accès au service : ____0__ € au 01/01/[2012] ____0__ € au 01/01/[2011]

		Exercice [2011]	Exercice [2012]
Tarifs		Au 01/01/[2012	Au 01/01/[2013]
	Part de la colle	ctivité	
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	[19.95] _{N-1} €	[19.95] €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN		
	Tranche 1: 0 à [.30] m ³	[0.52] €/m³	[0.52] €/m³
Part proportionnelle	Tranche 2 : [.31.]à [100]m ³	[.0.42] €/m³	[.0.42] €/m³
(€ HT/m³)	Tranche 3 : [.101.]à [.200.]m ³	[.0.26] €/m³	[0.26] €/m³
	Tranche 4 : [.200]à []m ³	[0.21.] €/m³	[0.21] €/m³
Autre :		€	€
	Part du délégataire (en cas de déle	égation de service public)	
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement (1) y compris location du compteur	[VP190] _{N-1} €	[VP190] €
	Tranche 1: 0 à []m ³	[] €/m³	[] €/m³
Part proportionnelle	Tranche 2 : []à []m ³	[] €/m³	[] €/m³
(€ HT/m³)	Tranche 3 : []à []m ³	[] €/m³	[] €/m³
	Tranche 4 : []à []m ³	[] €/m³	[] €/m³
	Taxes et redev	ances	
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) (2)	[VP213] _{N-1} %	[VP213] %
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	[VP215] _{N-1} €/m³	[VP215] €/m³
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	[0.05] _{N-1} €/m³	[0.10] €/m3
	VNF Prélèvement	[VP214] _{N-1} €/m³	[VP214] €/m³
	Autre:	[VP219] _{N-1} €/m³	[VP219] €/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 22_/_03_/_12_effective à compter du _01_/_01_/_12 fixant les tarifs du service d'eau potable
- > Délibération du effective à compter du fixant les frais d'accès au service
- Délibération du __/__/ effective à compter du __/__/ fixant ...
- Délibération du __/__/ effective à compter du __/__/ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/[N] et au 01/01/[N+1] pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice [2011]	Exercice [2012]	Variation en %
Tarifs	Au 01/01/[2012] en €	Au 01/01/ <mark>2013</mark>] en €	
Par	t de la collectivité		
Part fixe annuelle	[19.95] _{N-1}	[19.95]	[0]
Part proportionnelle	[50.20]	[50.20]	[0]
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	[70.15] _{N-1}	[70.15]	[0]
Part du délégataire (e	n cas de délégation de s	ervice public)	
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			
Ta	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	$(120*[0.05]_{N-1})$	(120*[0.10])	[100]
Autre :			
VNF Prélèvement :			
TVA si service assujetti (5,5 %)			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³			
Total	[76.15 <mark>1</mark>]	[82.151]	[7.9%]
Prix TTC au m³	[0.64] _{N-1}	[0.69] _{N-1}	[7,8%]

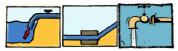
ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/[N] en €/㎡	Prix au 01/01/[N+1] en €/m³
[Commune 1]		
[Commune 2]		

Les volumes consommés sont relevés avec	une fréquence :
X_{\square}	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
La facturation est effectuée avec une fréqu	ence:
$X\Box$	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
Pour chaque élément du prix ayant évolu	012] sont de 87744m³/an (87336m³/an en [2011]). é depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de tation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice [2011] en €	Exercice [2012 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	31718	32775	3.3%
dont abonnements	7137	7313	2.5%
Recette de vente d'eau en gros	294	336	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	39149	40424	14.3%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général	10570		
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	49719	40424	

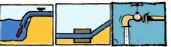
Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice [N-1] en €	Exercice [N] en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

 $\underline{\textbf{Recettes globales:}} \ \text{Total des recettes de vente d'eau au } 31/12/[N]: \ [\underline{\text{VP184}}] \ \in \ ([\underline{\text{VP184}}]_{N\text{-}1} \ \text{au } 31/12/[N\text{-}1]).$

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice [2011]	Nombre de prélèvements non-conformes exercice [2011]	Nombre de prélèvements réalisés exercice[2012]	Nombre de prélèvements non-conformes exercice [2012]
Microbiologie	$[10]_{N_{-1}}$	$[0]_{N_{-}1}$	[8]	[0]
Paramètres physico-chimiques	$[10]_{N_{-1}}$	$[0]_{N_{-}1}$	[9]	[0]

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

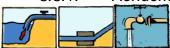
Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice [2011	Exercice [2012]
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	[10] _{N-1}	[10]
20	mise à jour du plan au moins annuelle	[20] _{N-1}	[20]
Les 2	0 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points sup	plémentaires suiv	ants:
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	[10] _{N-1}	[10]
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	[VP133] _{N-1}	[VP133]
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs) et des servitudes	[10] _{N-1}	[10]
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	[10] _{N-1}	[10]
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	[0] _{N-1}	[0]
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	[0] _{N-1}	[0]
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	[10] _{N-1}	[10]
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	[10] _{N-1}	[10]
Les g	rands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, – ne sont pas pris en compt	te pour le calcul d	e cet indice.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année [2012] est [80]. ([80]_{N-1} en [2011]).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

I		
	Exercice [2011]	Exercice [2012]
Rendement du réseau en %	[81.2%] _{N-1}	[81,7%]
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	[87976/108380]	[88391/108247]

3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année [2012, l'indice linéaire des pertes est de [] $m^3/j/km$ ([]_{N-1} en [2011]).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année [2012], l'indice linéaire des pertes est de [2.01] $m^3/j/km$ ([2.07]_{N-1} en [2011]).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	[N-5]	[N-4]	[N-3]	[N-2]	[2011]	[2012]
Linéaire renouvelé en km					[3] _{N-1}	[0]

Au cours des 5 dernières années, [] km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année [2012], le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de [5.55] % ([]_{N-1} en []).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année [2012], l'indice global d'avancement de protection de la ressource est [80] %. ([60]_{N-1} % en [2011]).

4. Financement des investissements

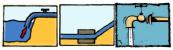
4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10~\mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

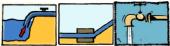
Branchements	Exercice [2011]	Exercice [2012]
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice [2011]	Exercice [2012]
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	[66672] _{N-1}	[16069]
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget générales en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [2012] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice [2011]	Exercice [N]
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		$[107033]_{N-1}$	[135190]
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1147	6376
	en intérêts	298	1769

4.4. Amortissements

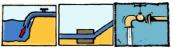


Pour l'année [2012], la dotation aux amortissements a été de _10297 $_$ \in (____10620 $_$ \in en [2011])..

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Remplacement canalisations	88000	105000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année [2012], le service a reçu	0	demandes d'abandon de créances et en a accordées	
[] € ont été abandonnés et/ou ver	sés à un fo	ond de solidarité, soit [] €/m³ pour l'année [] ([] _{N-1} €/m³ en	[]).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. <u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>

		Exercice 2011	Exercice 2012
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	[460] _{N-1}	[480]
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	[0.64] _{N-1}	[0.69]
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	[3] _{N-1}	[3]
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	[100] _{N-1}	[100]
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	[100] _{N-1}	[100]
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	[80] _{N-1}	[80]
P104.3	Rendement du réseau de distribution	[81.2] _{N-1}	[81.7]
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	$[NC]_{N-1}$	[NC]
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	$[2.01]_{N-1}$	[2.07]
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	[5.55] _{N-1}	[5.55]
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	[80] _{N-1}	[60]
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	[0] _{N-1}	[0]
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	[NA] _{N-1}	[NA]
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	[100] _{N-1}	[100]
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	[NA] _{N-1}	[NA]
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	$[0]_{N-1}$	[0.95]
P155.1	Taux de réclamations	[0] _{N-1}	[0]